

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**18 JUIN 2026**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Affectation du résultat de  
fonctionnement de  
l'exercice 2025 – Budget  
principal de la Ville**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 19 juin 2026  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en Préfecture  
le 19 juin 2026  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 juin 2026

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt six, le 18 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 juin deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Madame AGUINET, Monsieur MIGEON, Madame GUYARD, Monsieur LEJEUNE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur SALLE, Madame de JACQUELOT, Madame BOGE, Madame de CIDRAC, Monsieur CLERY, Madame JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur de MASIN, Madame PAUMIER, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame FERNANDES-BORGES, Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur GREVET, Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur PARINET, Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame BERANGER, Madame DIET, Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL

**Avait donné procuration :**

Monsieur MIRABELLI à Madame GUYARD  
Madame ANDRE à Madame ALLIBERT-FUMINIER

**Secrétaire de séance :**

Madame de JACQUELOT

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20260618-26-D-29a-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2026  
Date de réception préfecture : 19/06/2026

**N° DE DOSSIER** : 26 D 29a

**OBJET** : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE  
2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

**RAPPORTEUR** : Madame ALLIBERT-FUMINIER

\_\_\_\_\_  
**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal vient d'examiner le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Ville de Saint-Germain-en-Laye :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	79 702 541,90 €	87 523 816,32 €
	INVESTISSEMENT	46 577 702,96 €	36 847 780,52 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0 €	10 539 854,09 €
	RESULTAT REPORTE INVESTISSEMENT	747 520,19 €	0 €
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		127 027 765,05 €	134 911 450,93 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
	INVESTISSEMENT	820 875,86 €	821 344,68 €
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	820 875,86 €	821 344,68 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	79 702 541,90 €	98 063 670,41 €
	INVESTISSEMENT	48 146 099,01 €	37 669 125,20 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>127 848 640,91 €</b>	<b>135 732 795,61 €</b>

Soit un résultat global 2025 reste à réaliser inclus de **+7 884 154,70 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de la Section de fonctionnement soit 18 361 128,51 € au financement du déficit de la Section d'Investissement soit 10 477 911,45 € reports inclus et le solde au financement de la section de fonctionnement pour 7 883 217,06 €.

L'affectation des résultats sera constatée au Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

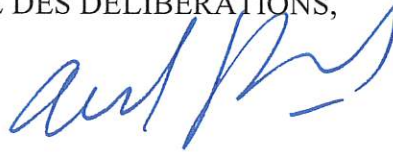
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame BERANGER s'abstenant,

AFFECTE l'excédent de la Section de fonctionnement soit 18 361 128,51 € au financement du déficit de la Section d'Investissement soit 10 477 911,45 € reports inclus et le solde au financement de la section de fonctionnement pour 7 883 217,06 €.

L'affectation des résultats sera constatée au Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*